



Die Kreativen am Bau.

SMGV Schweizerischer Maler- und Gipserunternehmer-Verband

ASEPP Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres

ASIPG Associazione svizzera imprenditori pittori e gessatori



fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de

Aide-peintre¹ avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

du 22 juillet 2014

N° de la profession 53003

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

Table des matières

1. Introduction

2. Bases de la pédagogie professionnelle

- 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles
- 2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle
- 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs
- 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

3. Profil de qualification

- I. Profil de la profession
- II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- III. Niveau d'exigences de la profession

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

- 1. Planification, préparation des travaux et comptes-rendus
- 2. Préparation et recouvrement des fonds
- 3. Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Approbation et entrée en vigueur

Annexe 1: Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Glossaire

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
OFSP	Office fédéral de la santé publique
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents]
EP	Ecole professionnelle
CIE	Cours interentreprises
SIA	Société Suisse des Ingénieurs et Architectes
MSST	Appel à des Médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
SMGV	Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres
FREPP	Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² d'aide-peintre sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

²Voir art. 12, al. 2, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'aide-peintre AFP.

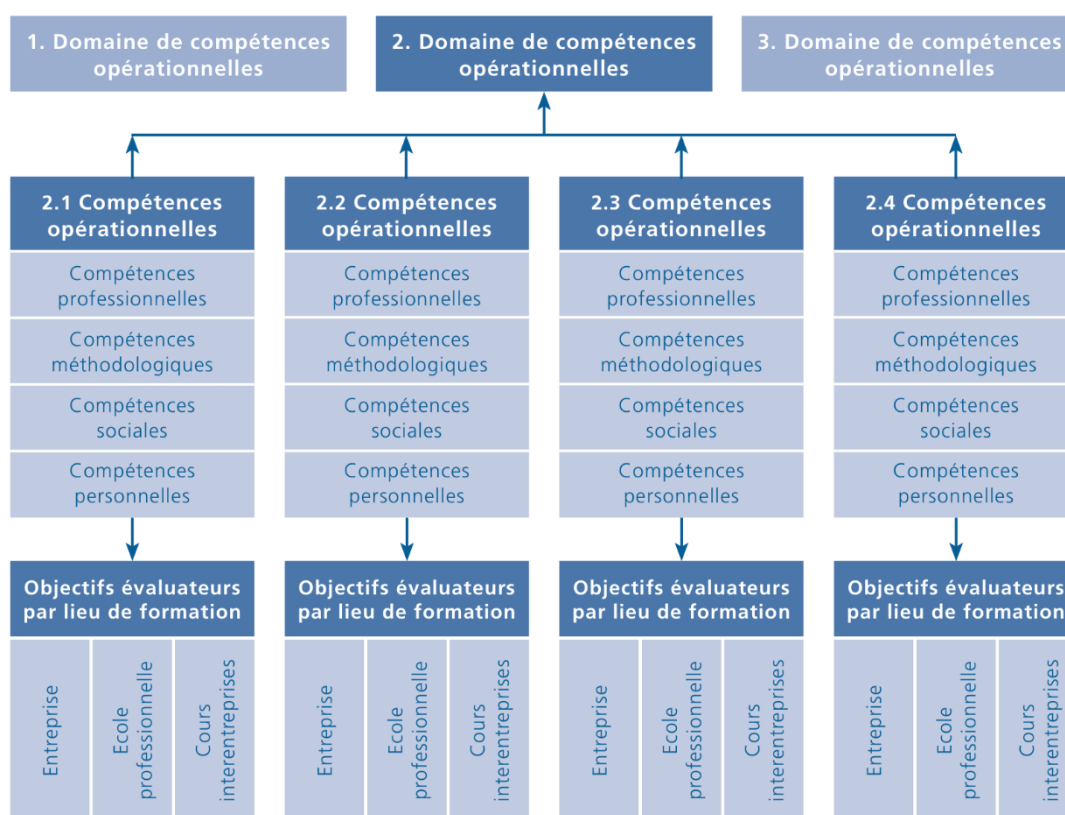
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'aide-peintre AFP. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



La profession d'aide-peintre AFP comprend 3 **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: Planification, préparation des travaux et comptes-rendus

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine 1 **Planification, préparation des travaux et comptes-rendus** regroupe par exemple 4 compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs / rattachées aux compétences opérationnelles.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés

entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.3).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les aides-peintres AFP aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.	Les aides-peintres AFP utilisent les termes techniques, les outils de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les normes (de qualité), les méthodes et les procédures qui conviennent. Concrètement, ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.
Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.	Les aides-peintres AFP organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique et axé sur les processus.
Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.	Les aides-peintres AFP abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.
Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.	Les aides-peintres AFP analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les aides-peintres AFP restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Exemple : Les aides-peintres AFP expliquent les mesures à prendre pour éviter les accidents et maladies professionnels</i>
C2	Comprendre	Les aides-peintres AFP expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Exemple: Les aides-peintres AFP expliquent le processus et les effets des méthodes de préparation suivants: Dérouiller; Lessiver; Décaper et sabler</i>
C3	Appliquer	Les aides-peintres AFP mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>Exemple: Les aides-peintres AFP installent le dépôt des matériaux et l'environnement de travail de façon ordonnée et sécurisée, et maintiennent les deux emplacements en ordre.</i>
C4	Analyser	Les aides-peintres AFP analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Exemple: Les aides-peintres AFP reconnaissent la qualité du fond et ils informent leur supérieur hiérarchique lorsque des fonds ne peuvent pas faire l'objet de travaux.</i>
C5	Synthétiser	Les aides-peintres AFP combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. <i>Exemple: Les aides-peintres AFP reconnaissent et déterminent la nature du fond. Ils différencient les fonds.</i>
C6	Evaluer	Les aides-peintres AFP évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. <i>Exemple: Dans ce plan de formation il n'y a pas de niveaux taxonomiques (C)</i>

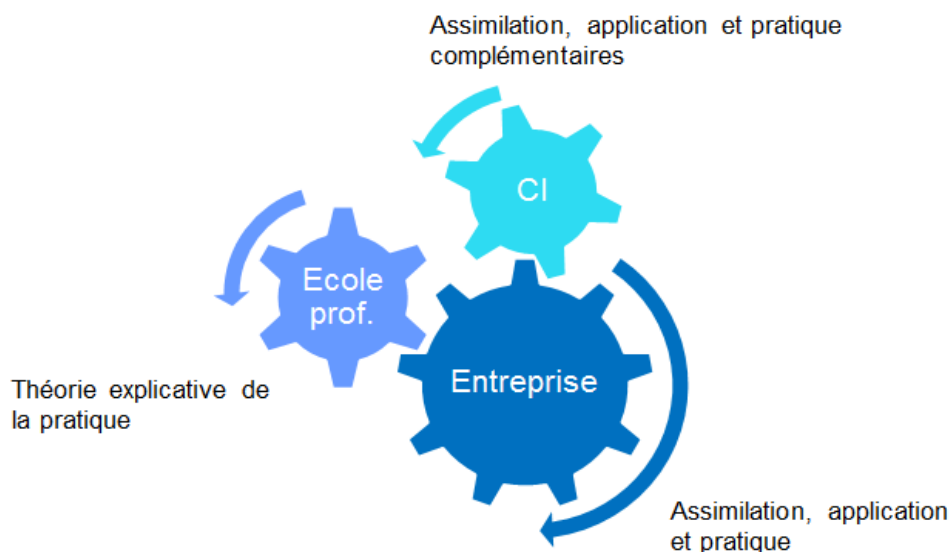
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **Ecole professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification comprend le profil de la profession et le niveau d'exigences correspondant, ainsi que la vue d'ensemble des compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, qu'une personne qualifiée doit maîtriser pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

Il a pour but non seulement de concrétiser les objectifs évaluateurs fixés dans le présent plan de formation, mais aussi de servir de base au classement du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH), à l'élaboration du supplément au diplôme ou à la conception des procédures de qualification.

I. Profil de la profession

Domaine de travail

Les aides-peintres AFP préparent l'intérieur et l'extérieur des bâtiments et appliquent des crépis. Ils préparent les surfaces et utilisent la technique de travail appropriée pour l'apprêtage.

Les aides-peintres AFP exécutent des travaux préparatoires à l'intérieur et à l'extérieur. Ils peignent des façades, murs, plafonds, sols, portes, fenêtres et autres éléments du bâtiment avec des peintures et des laques. Ce faisant, ils contribuent grandement à la conservation des ouvrages construits.

Compétences professionnelles importantes

Les objectifs généraux de la formation s'articulent en quatre domaines de compétences opérationnelles:

1. Planification, préparation des travaux et comptes-rendus
2. Préparation et recouvrement des fonds
3. Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Avant que les aides-peintres AFP puissent entreprendre leur travail, ils mettent le matériel et l'outillage à disposition, aménagent un dépôt sur le chantier et montent des échelles ou des échafaudages simples. Les éléments qui ne doivent pas être peints sont à protéger. Les différents supports exigent une préparation adéquate.

Pour l'application des peintures et laques, les aides-peintres AFP utilisent différentes techniques. Pour leurs travaux, les aides-peintres AFP utilisent les produits appropriés et veillent à une évacuation des matériaux résiduels conforme à l'environnement. Ils soignent et entretiennent leurs outils et machines.

Les aides-peintres AFP sont aussi compétents pour le crépissage des parois et plafonds. Ils consignent dans un rapport écrit les travaux effectués. Dans tous leurs travaux, ils observent les prescriptions de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement.

Il n'y a pas d'orientation spécifique ou de points prioritaires dans la formation. Après leur formation, les professionnels peuvent être engagés de façon polyvalente.

Exercice de la profession

Les aides-peintres AFP se chargent des travaux préliminaires et de préparation, d'application des peintures, des laques et des matériaux de structuration. Ils embellissent ainsi l'habitat, l'aménagement et les objets, qu'ils mettent en évidence tout en les protégeant contre les influences météorologiques et autres.

Les tâches constituent d'importantes sollicitations physiques d'une part. De l'autre, elles impliquent un savoir-faire spécifique artisanal, ce qui nécessite des bases solides et une formation continue permanente pour suivre l'évolution dans le domaine des matériaux et des techniques de travail ainsi que des conceptions. L'efficacité du travail en équipe, la planification efficiente du travail et les compétences méthodiques générales revêtent une grande importance.

La planification efficiente du travail et les compétences méthodiques revêtent une grande importance. Du fait que le travail doit être organisé en accord avec de nombreux participants, les aspects de la sécurité au travail, de la protection de la santé ainsi que les compétences sociales et personnelles jouent aussi un rôle prépondérant

Importance de la profession pour la société

De manière générale, on peut constater que la formation professionnelle d'aide-peintre AFP garantit la relève et une grande qualité des travaux. Les exigences environnementales étant sévères, la branche de la peinture apporte une contribution importante au standard écologique de la construction et de l'habitat. Enfin, la branche est une source importante de création de valeurs pour l'économie ; elle emploie un nombre considérable de personnes. Le choix des produits et de ce fait leurs conséquences sur la santé seront à l'avenir beaucoup plus important. Une grande flexibilité sera demandée à la branche, car les standard devront être en permanence ajusté aux nouvelles lois.

II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Domaine de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles			
		1	2	3	4
1	Planification, préparation des travaux et comptes-rendus	<p>Comprendre la branche et l'entreprise</p> <p>Les aides-peintres AFP représentent, avec fierté, leur branche et leur entreprise auprès du public. Ils décrivent la branche et ses spécificités, et se mettent au service des clients.</p>	<p>Faire des calculs spécifiques à la profession et des croquis simples</p> <p>Les aides-peintres AFP travaillent consciencieusement et de manière professionnelle. Ils effectuent avec précision des calculs de base relatifs à leurs activités et établissent des croquis manuels sur la base d'instructions.</p>	<p>Planifier les processus de travail et installer le poste de travail</p> <p>Les aides-peintres AFP planifient leurs processus de travail et préparent les travaux de manière appropriée.</p>	<p>Préparer le travail et élaborer des comptes-rendus</p> <p>Les aides-peintres AFP protègent et recouvrent les éléments, mettent en place le dépôt des matériaux, montent et démontent les équipements nécessaires. Ils rendent compte de leurs activités consciencieuse</p>
2	Préparation et recouvrement des fonds	<p>Préparer et mener les travaux de prétraitement</p> <p>Les aides-peintres AFP reconnaissent et déterminent les fonds minutieusement. Ils prévoient tous les travaux de préparation et de prétraitement de manière professionnelle en choisissant les méthodes, les outils et les moyens auxiliaires appropriés, de façon à ce que les revêtements ultérieurs puissent être appliqués</p>	<p>Appliquer les revêtements</p> <p>Les aides-peintres AFP sont au fait des techniques de revêtement appropriées. Ils réalisent, de manière compétente, tout type de travaux de couches d'apprêt, de couches de fond, de couches intermédiaires et de couches de finition simples.</p>	<p>Mettre en place des technique et des éléments décoratifs et créatifs</p> <p>Lors de leurs travaux, les aides-peintres AFP mettent en application de façon ciblée et appropriée leurs connaissances en matière de théorie des couleurs et de coloration. Ils mélangent les couleurs et prennent en compte la singularité des différentes matières de revêtement.</p>	
3	Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement	<p>Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé</p> <p>Les aides-peintres AFP respectent consciencieusement les consignes en matière de santé et de sécurité dans leurs activités.</p>	<p>Assurer la protection de l'environnement</p> <p>Les aides-peintres AFP mettent en œuvre de façon ciblée les mesures en faveur de la protection de l'environnement prévues par la loi et les procédures en vigueur dans l'entreprise, tout en collectant les matériaux résiduels conformément aux procédures environnementales adoptées.</p>		

III. Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le chapitre 4 (Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation) sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles 1 – Planification, préparation des travaux et comptes-rendus

La planification et la préparation des travaux sont primordiales afin de garantir le déroulement efficace et ciblé des opérations. Les aides-peintres AFP décrivent leur environnement de travail et représentent leur profession avec assurance et fierté. Au sein de leur environnement de travail, ils analysent les missions, effectuent des calculs et planifient les travaux. Ils maintiennent le site en ordre et rendent compte de leurs activités.

Compétence opérationnelle 1.1 – Comprendre la branche et l'entreprise

En tant que professionnels, Les aides-peintres AFP sont conscients de leur rôle de représentation de leur branche et de leur entreprise auprès du public. Ils décrivent la branche et ses spécificités, et se mettent au service des clients

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.1.1 Comportement orienté clients</p> <p>Les aides-peintres AFP adoptent un comportement ouvert, honnête et exemplaire dans leurs relations avec les clients et les mandataires.</p> <p>Ils sont à l'écoute des clients et transmettent leurs demandes à leurs supérieurs hiérarchiques. (C3)</p>	<p>1.1.1 Attributions</p> <p>Les aides-peintres AFP décrivent l'origine et le profil du métier, et nomment leurs attributions. (C2)</p>	<p>1.1.1 Comportement social</p> <p>Les aides-peintres AFP se comportent de façon exemplaire et font preuve des qualités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honnêteté - Prestance/comportement social - Ponctualité - Bonnes mœurs <p>(C3)</p>
	<p>1.1.2 Organisation de la branche</p> <p>Les aides-peintres AFP nomment les offices et les institutions de la branche et illustrent leurs missions et leurs fonctions à l'aide d'exemples. (C2)</p>	
	<p>1.1.3 Possibilités de formations continues</p> <p>Les aides-peintres AFP citent les formations continues de la branche et illustrent leurs possibilités d'évolution professionnelle dans le domaine de la peinture mais également dans les domaines périphériques. (C2)</p>	

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.5 Techniques de présentation

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

Compétence opérationnelle 1.2 – Faire des calculs spécifiques à la professions et des croquis simples

Les aides-peintres AFP sont conscients qu'ils doivent travailler avec soin et de façon irréprochable. Ils effectuent donc avec précision des calculs relatifs à leurs activités et établissent des croquis manuels simples selon les instructions.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.2.1 Calculs spécifiques à la profession</p> <p>Les aides-peintres AFP calculent les données suivantes dans leur travail quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs, superficies, volumes - Mesure - Temps de travail <p>(C3)</p>	<p>1.2.1 Calculs spécifiques à la profession</p> <p>Les aides-peintres AFP effectuent des calculs spécifiques à leur métier en utilisant les concepts appropriés dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueurs, superficies, volumes - Mesure - Durée - Unités de mesure <p>(C3)</p>	
	<p>1.2.2 Croquis manuels simples</p> <p>Les aides-peintres AFP réalisent des croquis manuels simples selon les instructions.</p> <p>(C3)</p>	

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences et personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité
- 4.3 Résistance au stress

Compétence opérationnelle 1.3 – Planifier les processus de travail et installer le poste de travail		
Les aides-peintres AFP reconnaissent l'importance de la description du travail. Ils planifient leurs processus de travail et préparent les travaux de manière appropriée.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.3.1 Planification et préparation du travail dans l'atelier</p> <p>Sur la base de la description de leurs activités, Les aides-peintres AFP réalisent les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des matériaux selon les quantités nécessaires - Préparation des outils, appareils et machines ainsi que les moyens de protection personnel (EPI) <p>(C3)</p>	<p>1.3.1 Description du travail et éléments de construction</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent la fonction et les parties d'une description de travail.</p> <p>Ils nomment les éléments de construction importants à l'aide des désignations appropriées.</p> <p>(C2)</p>	<p>1.3.1 Planification et préparation du travail</p> <p>Les aides-peintres AFP planifient et organisent leurs activités selon les objectifs et le planning des responsables des cours interentreprises.</p> <p>(C3)</p>
<p>1.3.2 Analyse du lieu de travail sur le chantier</p> <p>Les aides-peintres AFP observent les conditions climatiques (température, soleil, vent, hygrométrie).</p> <p>Ils rendent compte des changements à leurs supérieurs hiérarchiques.</p> <p>(C3)</p>		

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus
- 2.7 Comportement économique

Compétences sociales

- 3.1 Capacité à communiquer
- 3.2 Capacité à gérer des conflits
- 3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences et personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité

Compétence opérationnelle 1.4 – Préparer le travail et élaborer des comptes-rendus Les aides-peintres AFP sont conscients qu'ils doivent travailler avec soin et de façon pérenne. Ils protègent et recouvrent les éléments, mettent en place le dépôt des matériaux, préparent le site, montent et démontent les équipements nécessaires. Ils rendent compte de leurs activités consciencieuses.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.1 Protection et recouvrement des éléments de construction</p> <p>Les aides-peintres AFP protègent les éléments non concernés par les travaux à l'aide des matériaux adéquats.</p> <p>À cet effet, ils utilisent les matériaux suivants avec les outils et les appareils appropriés selon leurs besoins:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plastique - Carton - Papier - Rubans adhésifs - Voile de protection <p>(C3)</p>	<p>1.4.1 Protection et recouvrement des éléments de construction</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent les spécificités et la mise en place des matériaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plastique - Carton - Papier - Rubans adhésifs - Voile de protection <p>(C2)</p>	<p>1.4.1 Protection et recouvrement des éléments de construction</p> <p>Les aides-peintres AFP protègent les éléments non concernés par les travaux à l'aide des matériaux adéquats.</p> <p>À cet effet, ils utilisent les matériaux suivants avec les outils et les appareils appropriés selon leurs besoins:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plastique - Carton - Papier - Rubans adhésifs - Voile de protection <p>(C3)</p>
<p>1.4.2 Mise en place du dépôt des matériaux et de l'environnement de travail</p> <p>Les aides-peintres AFP installent le dépôt des matériaux et l'environnement de travail de façon ordonnée et sécurisée, et maintiennent les deux emplacements en ordre. Ils tiendront compte des déchets, du recyclage et de leurs éliminations.</p> <p>(C3)</p>		<p>1.4.2 Installation de la cabine</p> <p>Les aides-peintres AFP installent la cabine et leurs matériels personnels de façon ordonnée et sécurisée.</p> <p>Ils assurent consciencieusement le respect de l'ordre sur leur lieu de travail et durant leurs activités, conformément aux instructions.</p> <p>(C3)</p>
<p>1.4.3 Démontage/montage d'éléments de construction</p> <p>Les aides-peintres AFP démontent, stockent et remontent, de manière professionnelle, les autres éléments de construction (volets par exemple).</p> <p>(C3)</p>		
<p>1.4.4 Mise en place d'échafaudages simples</p> <p>Les aides-peintres AFP installent eux-mêmes des échafaudages simples (roulants ou auxiliaires).</p> <p>Ils s'assurent de la sécurité de tous les intervenants.</p> <p>(C3)</p>		

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>1.4.5 Rédaction de rapports</p> <p>Les aides-peintres AFP rédigent, consciencieusement et selon les instructions, les rapports quotidiens ou hebdomadaires, puis les remettent à leur supérieur hiérarchique en temps voulu.</p> <p>Ils rendent compte de leur emploi du temps à l'aide des termes appropriés.</p> <p>(C3)</p>		<p>1.4.5 Rédaction de rapports quotidiens</p> <p>Les aides-peintres AFP rédigent consciencieusement des rapports de travail, selon les instructions.</p> <p>Ils rendent compte de leur emploi du temps à l'aide des termes appropriés.</p> <p>(C3)</p>
<p>1.4.6 Documentation d'apprentissage</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent la documentation d'apprentissage à la lettre, en toute autonomie et conformément aux instructions fournies.</p> <p>Ils utilisent la documentation d'apprentissage comme ouvrage de référence et ils en discutent régulièrement avec leur supérieur hiérarchique.</p> <p>(C3)</p>	<p>1.4.6 Documentation d'apprentissage</p> <p>Les aides-peintres AFP sont en mesure de décrire la conception, le sens et l'objectif de la documentation d'apprentissage. (C2)</p>	<p>1.4.6 Documentation d'apprentissage</p> <p>Les aides-peintres AFP réalisent, en toute autonomie et conformément aux instructions fournies, des travaux spéciaux répertoriés dans la documentation d'apprentissage.</p> <p>Ils utilisent la documentation d'apprentissage comme ouvrage de référence.</p> <p>(C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales

- 3.1 Capacité à communiquer
- 3.2 Capacité à gérer des conflits
- 3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences et personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité
- 4.5 Performance et comportement au travail

Domaine de compétences opérationnelles 2 – Préparation et recouvrement des fonds

L'identification, la détermination et l'évaluation appropriées des fonds ainsi que l'application du revêtement représentent une compétence clé des aides-peintres AFP. Ils réalisent, de façon professionnelle, les travaux de préparation et de prétraitement ainsi que l'application des revêtements. À cet égard, ils utilisent leurs connaissances en matière de coloration et de mélange des couleurs.

Compétence opérationnelle 2.1 – Préparer et mener les travaux de prétraitement

Les aides-peintres AFP reconnaissent l'importance de la préparation en bonne et due forme du fond. Ils reconnaissent et déterminent minutieusement ces fonds. Ils prévoient tous les travaux de préparation et de prétraitement de façon professionnelle en choisissant les méthodes, les outils et les moyens auxiliaires, de façon à ce que les revêtements ultérieurs puissent être appliqués correctement.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.1.1 Détermination du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP reconnaissent et déterminent la nature du fond. Ils différencient les fonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anciens revêtements - Matériaux bois - Fonds minéraux - Fonds métalliques - Plastique - Fonds spéciaux (par exemple, papier, toile, textile, verre, céramique) <p>(C5)</p>	<p>2.1.1 Détermination du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP décrivent les particularités et les propriétés de revêtement des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anciens revêtements - Matériaux bois - Fonds minéraux - Fonds métalliques - Plastique - Fonds spéciaux (par exemple, papier, toile, textile, verre, céramique) <p>(C2)</p>	<p>2.1.1 Détermination du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP reconnaissent et déterminent la nature du fond. Ils différencient les fonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anciens revêtements - Matériaux bois - Fonds minéraux - Fonds métalliques - Plastique - Fonds spéciaux (par exemple, papier, toile, textile, verre, céramique) <p>(C5)</p>
<p>2.1.2 Qualité du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP reconnaissent la qualité du fond sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité - Corrosion - Coloris - Propreté (poussière, boue, graisse, impuretés) - Souillures (animales et végétales) - <p>Ils informent leur supérieur hiérarchique lorsque des fonds ne peuvent pas faire l'objet de travaux.</p> <p>(C4)</p>	<p>2.1.2 Qualité du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent la qualité des fonds pouvant être appliqués correctement.</p> <p>Ils décrivent les problèmes et leurs conséquences liés à un fond défectueux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité - Corrosion - Teneur en PH - Pouvoir absorbant - Résistance - Solidité - État de surface - Coloris - Propreté (poussière, boue, graisse, impuretés) - Souillures (animales et végétales) - Conditions climatiques <p>(C2)</p>	<p>2.1.2 Qualité du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP reconnaissent la qualité du fond sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité - Corrosion - Teneur en PH - Pouvoir absorbant - Résistance - Solidité - État de surface (rugosité, adhérence, porosité, fissures) - Coloris - Propreté (poussière, boue, graisse, impuretés) - Souillures (animales et végétales) - Conditions climatiques (température, soleil, vent, hygrométrie) <p>(C4)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
		<p>2.1.3 Méthodes, appareils, outils auxiliaires pour le contrôle du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP utilisent correctement les méthodes, les outils et les moyens auxiliaires suivants lors du contrôle des fonds (conformément aux tableaux de la norme SIA 257) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tapoter - Frotter avec un chiffon ou à main nue - Dépolir - Inspecter visuellement - Test d'imprégnation - Test de résistance - Essai à feuille - Test d'adhérence - Méthode de l'indicateur - Test de quadrillage - Test au ruban adhésif - Test de rayure - Mesure du taux d'humidité - Calibre d'inclinaison et d'arête - Appareil de mesure de l'humidité du fond - Calibre de quadrillage - Phénolphtaléine et papier indicateur universel <p>(C3)</p>
<p>2.1.4 Retrait des anciens revêtements et bardages</p> <p>Les aides-peintres AFP retirent les anciens revêtements et bardages en fonction du fond et du nouveau revêtement à l'aide des techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratter - Décoller - Enlever - Dérrouiller - Décaper - Poncer - Brosser <p>(C3)</p>	<p>2.1.4 Retrait des anciens revêtements et bardages</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent le processus et les effets des méthodes de revêtement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérrouiller - Lessiver - Décaper - Faire briller <p>Ils décrivent l'utilisation correcte des matériaux et des équipements en vigueur.</p> <p>(C2)</p>	<p>2.1.4 Retrait des anciens revêtements et bardages</p> <p>Les aides-peintres AFP retirent les anciens revêtements et bardages en fonction du fond et du nouveau revêtement à l'aide des techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gratter - Décoller - Enlever - Dérrouiller - Décaper - Poncer <p>(C3)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>2.1.5 Préparation du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP préparent les fonds pour la mise en place correcte du revêtement à l'aide des tâches et des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poncer - Lessiver - Dégraisser - Enlever la résine - Nettoyer - Éclaircir - Colmater les trous, les fissures et les joints de raccordement - Structurer les retouches - Appliquer du mastic sur les éléments (mastiquer les surfaces) - Rincer à l'eau les éléments en bois <p>Pour cela, ils mettent correctement en place les outils, les appareils, les machines et les moyens auxiliaires adéquats, les identifient et attendent les instructions.</p> <p>(C3)</p>	<p>2.1.5 Moyens auxiliaires et machines pour la préparation des fonds</p> <p>Les aides-peintres AFP identifient la mise en place et les propriétés spécifiques des machines et des moyens auxiliaires suivants :</p> <p>Moyens auxiliaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produits abrasifs - Éponges - Chiffon à poussière - Peau de chamois - Lessive/poudre de lessive - Décapant - Agent éclaircissant ou blanchissant - Produit dégraissant et purifiant - Colles et joints - Mastics <p>Machines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareil de nettoyage haute pression - Appareils à jets <p>(C2)</p>	<p>2.1.5 Préparation du fond</p> <p>Les aides-peintres AFP préparent les fonds pour la mise en place correcte du revêtement à l'aide des tâches et des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poncer - Lessiver - Dégraisser - Nettoyer - Éclaircir - Colmater les trous, les fissures et les joints de raccordement - Structurer les retouches - Appliquer du mastic sur les éléments (mastiquer les surfaces) <p>Pour cela, ils mettent correctement en place les outils, les appareils, les machines et les moyens auxiliaires adéquats³, et attendent les instructions.</p> <p>(C3)</p>

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales

2.6 Comportement écologique

Compétences et personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

4.2 Autonomie et responsabilité

4.3 Résistance au stress

³ Défini dans le Programme de formation pour les cours interentreprises.

Compétence opérationnelle 2.2 – Appliquer les revêtements		
Les aides-peintres AFP sont au fait des techniques de revêtement appropriées. Ils exécutent tous les travaux d'application de revêtements de fond, intermédiaires et de finition simples de manière compétente.		
Objectifs de performance pour l'entreprise	Objectifs de performance pour l'école professionnelle	Objectifs de performance pour les cours interentreprises
<p>2.2.1 Matériaux utilisés pour les fonds</p> <p><i>Intégré aux objectifs de performance 2.2.3 - 2.2.6 dans le processus de travail.</i></p>	<p>2.2.1 Matériaux utilisés pour les fonds</p> <p>Les aides-peintres AFP identifient les composants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liants - Pigments/additifs - Solvants/diluants <p>de matériaux de revêtement pour les groupes de liants les plus importants.</p> <p>(C2)</p>	<p>2.2.1 Matériaux utilisés pour les fonds</p> <p><i>Intégré à l'objectif de performance 2.2.3 dans le processus de travail.</i></p>
<p>2.2.2 Outils, appareils et applications</p> <p><i>Intégré aux objectifs de performance 2.2.3 - 2.2.6 dans le processus de travail.</i></p>	<p>2.2.2 Outils, appareils et applications</p> <p>Les aides-peintres AFP identifient et différencient les pinceaux, brosses et rouleaux utilisés sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication - Forme - Garniture - Travail <p>Ils décrivent les différents systèmes de peinture au pistolet sur la base de leurs possibilités d'utilisation.</p> <p>(C2)</p>	<p>2.2.2 Outils, appareils et applications</p> <p>Les aides-peintres AFP identifient et différencient les pinceaux, brosses, rouleaux et pistolets utilisés sur la base des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation/technique - Entretien - Stockage - Prix/coûts <p>(C2)</p>
<p>2.2.3 Revêtement de fond</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent correctement les revêtements de fond suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imprégnation - Fond pénétrant - Traitement adhésif - Traitement antirouille - Traitement du bois - Rénovation/couche isolante - Remplissage - Traitement déperlant - Application de couches de fond pour tapisserie - Application de crépis <p>Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils appropriés⁴ (pinceaux, rouleaux et pistolets), et les identifient de façon appropriée.</p> <p>(C3)</p>	<p>2.2.3 Revêtement de fond</p> <p>Les aides-peintres AFP décrivent l'objectif et le mode opératoire des méthodes de revêtement de fond suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Imprégnation - Fond pénétrant - Traitement adhésif - Traitement antirouille - Traitement du bois - Rénovation/couche isolante - Remplissage - Traitement déperlant - Application de crépis <p>(C2)</p>	<p>2.2.3 Revêtements de fond, intermédiaires et de finition</p> <p>Les aides-peintres AFP recouvrent correctement les fonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anciens revêtements - Matériaux bois - Fonds minéraux - Fonds métalliques - Plastique - Fonds spéciaux (par exemple, papier, toile, textile, verre, céramique) <p>Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils appropriés⁴ (pinceaux, rouleaux et pistolets), et les identifient de façon appropriée.</p> <p>(C3)</p>

).⁴ Les aides-peintres AFP peuvent appliquer les matériaux de revêtement aussi bien à l'aide de pinceaux, de rouleaux que de pistolets (y compris lors de la réalisation de revêtements intermédiaires ou de finition

Objectifs de performance pour l'entreprise	Objectifs de performance pour l'école professionnelle	Objectifs de performance pour les cours interentreprises
<p>2.2.4 Revêtements intermédiaires</p> <p>Les aides-peintres AFP réalisent correctement les revêtements intermédiaires, de façon à ce qu'ils répondent aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir l'épaisseur de couche spécifiée - Comblent les petites fissures - Égaliser le pouvoir absorbant - Augmenter la couverture <p>Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils nécessaires, et les identifient de façon appropriée.</p> <p>(C3)</p>	<p>2.2.4 Revêtements intermédiaires</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent les fonctions des revêtements intermédiaires et les notions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Épaisseur de couche - Possibilités de remplissage - Pouvoir absorbant - Couverture <p>(C2)</p>	<p>2.2.4 Revêtements intermédiaires</p> <p><i>Intégré à l'objectif de performance 2.2.3 dans le processus de travail</i></p>
<p>2.2.5 Revêtements structurés</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent correctement des revêtements structurés en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des matériaux pour enduits de finition - Application manuelle de l'enduit de finition et structuration de l'enduit (exemple : droit, rond, rustique) <p>Pour cela, ils préparent correctement les outils et les appareils adéquats, et les identifient de façon appropriée.</p> <p>(C3)</p>		<p>2.2.5 Revêtements structurés</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent correctement des revêtements structurés en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des matériaux pour enduits de finition - Application manuelle de l'enduit de finition et structuration de l'enduit (exemple : droit, rond, rustique) <p>Pour cela, ils préparent correctement les outils et les appareils adéquats, et les identifient de façon appropriée.</p> <p>(C3)</p>
<p>2.2.6 Revêtements de finition</p> <p>Les aides-peintres AFP réalisent correctement les revêtements de finition simples, de façon à ce qu'ils répondent aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coloris - Degré de brillance - Résistance chimique et physique - Haptique <p>Pour cela, ils préparent correctement les matériaux de revêtement, les outils et les appareils nécessaires, et les identifient de façon appropriée.</p> <p>(C3)</p>	<p>2.2.6 Revêtements de finition</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent les propriétés et les fonctions des revêtements de finition, ainsi que les notions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coloris - Degré de brillance - Résistance chimique et physique - Haptique <p>(C1)</p>	<p>2.2.6 Revêtements de finition</p> <p><i>Intégré à l'objectif de performance 2.2.3 dans le processus de travail.</i></p>

Objectifs de performance pour l'entreprise	Objectifs de performance pour l'école professionnelle	Objectifs de performance pour les cours interentreprises
	<p>2.2.7 Défauts et imperfections des couches</p> <p>Les aides-peintres AFP décrivent les caractéristiques des imperfections et des défauts fréquents des couches.</p> <p>(C2)</p>	

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Compétences sociales

4.2 Autonomie et responsabilité

4.3 Résistance au stress

Compétences et personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

4.3 Résistance au stress

4.6 Apprentissage tout long de la vie

Compétence opérationnelle 2.3 – Mettre en place des techniques et des éléments décoratifs et créatifs		
Lors de leurs travaux, les aides-peintres AFP mettent en application de façon ciblée et appropriée leurs connaissances en matière de théorie des couleurs et de coloration. Ils mélangent les couleurs et prennent en compte la singularité des différentes matières de revêtement.		
Objectifs de performance pour l'entreprise	Objectifs de performance pour l'école professionnelle	Objectifs de performance pour les cours interentreprises
	<p>2.3.1 Théorie des couleurs</p> <p>Les aides-peintres AFP décrivent les rapports suivants entre les notions de théorie des couleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Roue chromatique - Mélanges additifs et soustractifs de couleurs - Nuanciers/systèmes de couleurs - Harmonie et contraste <p>(C2)</p>	
	<p>2.3.2 Coloration</p> <p>Les aides-peintres AFP utilisent les couleurs de manière appropriée, ciblée et efficace. Ils appliquent à ce titre leurs connaissances en matière de théorie des couleurs dans la réalisation d'exercices et de motifs simples.</p> <p>(C5)</p>	

Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

3.3 Aptitude au travail en équipe

Domaine de compétences opérationnelles 3 – Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

Les mesures individuelles et collectives prises en faveur de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement sont d'une importance capitale pour les aides-peintres AFP. Elles leur permettent de se protéger d'éventuels dangers, d'assurer la sécurité de leurs collègues, leur entreprise et leurs donneurs d'ordre, et de sécuriser leurs activités. Dans leurs missions professionnelles, ils adoptent un comportement exemplaire en ce qui concerne la sécurité, la santé et la protection de l'environnement, et respectent à la lettre, en toute autonomie, les dispositions légales ainsi que les règles en vigueur dans l'entreprise.

Compétence opérationnelle 3.1 – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé

Les aides-peintres AFP sont conscients des dangers pouvant survenir sur leur lieu de travail. Ils les reconnaissent et garantissent, de leur propre initiative, la sécurité au travail, ainsi que la protection sanitaire à l'aide de mesures appropriées.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.1.1 Directives</p> <p>Les aides-peintres AFP sont à même de reconnaître les situations mettant en danger leur santé et d'en analyser les conséquences.</p> <p>Ils respectent donc les règles et les dispositions en vigueur dans l'entreprise.</p> <p>(C4)</p>	<p>3.1.1 Directives</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent les consignes adoptées en matière de protection sanitaire conformément aux directives et aux recommandations en vigueur (MSST-solution par branches Nr. 19, CFST, Suva, SECO)</p> <p>(C2)</p>	<p>3.1.1 Directives</p> <p>Les aides-peintres AFP sont à même de reconnaître les situations mettant en danger leur santé et d'en analyser les conséquences.</p> <p>Ils respectent donc les règles et les dispositions en vigueur pendant les cours interentreprises.</p> <p>(C5)</p>
<p>3.1.2 Dispositions</p> <p>Les aides-peintres AFP protègent leur corps (voies respiratoires, yeux, oreilles, peau et appareil locomoteur) ainsi que celui de leurs collègues par la mise en place de dispositions appropriées. (C3)</p>	<p>3.1.2 Dispositions</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent les dispositions envisageables en matière de protection personnelle et de protection de leur entourage conformément aux directives et aux recommandations en vigueur (MSST-solution par branches Nr. 19, CFST, Suva, SECO) (C2).</p>	<p>3.1.2 Dispositions</p> <p>Les aides-peintres AFP protègent leur corps (voies respiratoires, yeux, oreilles, peau et appareil locomoteur) par la mise en place de dispositions appropriées.</p> <p>Ils prennent également en considération la santé de leurs collègues.</p> <p>(C3)</p>

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.1.3 Prévention</p> <p>Les aides-peintres AFP observent en toute logique les précautions d'utilisation, la signalétique de sécurité, les modes d'emploi et les mesures de sécurité lors de l'utilisation des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échelles/échafaudage/ plates-formes élévatrices - Substances dangereuses pour la santé - Appareils - Outils - Machines <p>En cas de doute, ils interrogent leur supérieur hiérarchique et au besoin utilisent des moyens de protection personnel (EPI).</p> <p>(C3)</p>	<p>3.1.3 Prévention</p> <p>Les aides-peintres AFP nomment les dispositions mises en place dans le cadre de la prévention des accidents et des maladies du travail.</p> <p>(C1)</p>	<p>3.1.3 Prévention</p> <p>Les aides-peintres AFP observent en toute logique les précautions d'utilisation, la signalétique de sécurité, les modes d'emploi et les mesures de sécurité lors de l'utilisation des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Échelles - Substances dangereuses pour la santé - Appareils - Outils - Machines <p>En cas de doute, ils interrogent le responsable des cours interentreprises et au besoin utilisent des moyens de protection personnel (EPI).</p> <p>(C3)</p>
<p>3.1.4 Urgences</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent d'après la solution par branche n°19 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon le besoin.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.1.4 Urgences</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent les dispositions à prendre en cas d'urgence. (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et donnent leurs significations.</p> <p>(C2)</p>	<p>3.1.4 Urgences</p> <p>Les aides-peintres AFP expliquent d'après la solution par branche n°19 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas de (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances selon le besoin.</p> <p>(C3)</p>

Compétences méthodologiques

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.4 Stratégies d'apprentissage

Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

3.2 Capacité à gérer des conflits

3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences et personnelles

4.2 Autonomie et responsabilité

4.3 Résistance au stress

4.4 Flexibilité

Compétence opérationnelle 3.2 – Assurer la protection de l'environnement		
<p>Les aides-peintres AFP reconnaissent l'importance et la valeur de la protection de l'environnement et du développement durable. Ils sont capables d'analyser et d'évaluer les exigences principales de leur environnement de travail, et de mettre en place les mesures appropriées en matière de protection de l'environnement.</p>		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>3.2.1 Cadre légal</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent, sur leur lieu de travail et de manière consciencieuse, les normes prévues par la loi et les directives en vigueur dans l'entreprise en matière de protection de l'environnement.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.2.1 Cadre légal</p> <p>Les aides-peintres AFP illustrent le cadre légal de la protection de l'environnement à l'aide d'exemples. Ils démontrent les conséquences sur leur propre travail.</p> <p>(C2)</p>	
<p>3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable dans l'entreprise</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent correctement et consciencieusement, au quotidien, les principes fondamentaux en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable en vigueur dans l'entreprise.</p> <p>(C3)</p>	<p>3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable dans l'entreprise</p> <p>Les aides-peintres AFP démontrent les principes fondamentaux et les mesures en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable en vigueur dans l'entreprise à l'aide d'exemples pertinents.</p> <p>(C2)</p>	<p>3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable pendant les cours interentreprises</p> <p>Les aides-peintres AFP appliquent, de leur propre initiative, les principes fondamentaux en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable lors des travaux réalisés en cours interentreprises, conformément aux instructions.</p> <p>(C3)</p>
<p>3.2.3 Maniement des substances</p> <p>Les aides-peintres AFP évitent au maximum d'utiliser des résidus et des substances dangereuses, et les éliminent ou les recyclent correctement le cas échéant, conformément aux normes légales et aux instructions en vigueur dans l'entreprise.</p> <p>(C3)</p>		<p>3.2.3 Maniement des substances</p> <p>Les aides-peintres AFP évitent au maximum d'utiliser des résidus et des substances dangereuses, et les éliminent ou les recyclent correctement le cas échéant, conformément aux normes légales et aux instructions fournies pendant les cours interentreprises.</p> <p>(C3)</p>

Compétences méthodologiques

- 2.3 Stratégies d'information et de communication
- 2.4 Stratégies d'apprentissage
- 2.6 Comportement écologique

Compétences sociales

- 3.1 Capacité à communiquer
- 3.2 Capacité à gérer des conflits
- 3.3 Aptitude au travail en équipe

Compétences et personnelles

- 4.2 Autonomie et responsabilité

Approbation et entrée en vigueur

Le présent plan de formation entre en vigueur le 1 Janvier 2014

Wallisellen, le 27 juin 2014

SMGV, Schweizerischer Maler- und Gipserunternehmer-Verband

Le président ad. int.
Mario Freda

Le directeur
Peter Baeryswil

FREPP, Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture

Le président
André Buache

Le directeur
Marcel Delasoie

Ce plan de formation est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) en vertu de l'art. 9, al. 1, de l'ordonnance du 22 juillet 2014 sur la formation professionnelle initiale d'aide-peintre AFP

Berne, le 22 juillet 2014

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Jean-Pascal Lühti
Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

Annexe 1:

Liste des instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'aide-peintre AFP du 22 juillet 2014	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.sbf.admin.ch/bvz/berufe) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'aide-peintre AFP du 22 juillet 2014	SMGV Schweizerischer Maler- und Gipserunternehmer-Verband www.smgv.ch FREPP Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture www.frepp.ch
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et le dossier des prestations des cours interentreprises)	SMGV/ FREPP
Dossier de formation	SMGV/ FREPP
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch
Documentation de la formation en entreprise	SMGV/ FREPP
Programme de formation pour les entreprises formatrices	SMGV/ FREPP
Equipement minimum dans l'entreprise formatrice	SMGV/ FREPP
Programme de formation pour les cours interentreprises	SMGV/ FREPP
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	SMGV/ FREPP
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	SMGV/ FREPP
Règlement de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité	SMGV/ FREPP

Annexe 2:
Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

MSST solution par branche Nr. 19, recertifiée par le CFST jusqu'au 31.12.2016 (SMGV)

Glossaire (*voir *Lexique de la formation professionnelle, 3^e édition 2011 revue et complétée, édité par le CSFO, Berne, www.lex.formationprof.ch*)

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH)

Le cadre national des certifications de la Suisse (CNC-CH) renseigne à l'échelle nationale sur le système suisse de formation professionnelle et sert d'instrument au positionnement de ce système sur le plan international. Son but étant, à l'échelle nationale et internationale, de rendre le système de formation professionnelle suisse (en lien avec le CEC) plus transparent et de permettre la comparabilité des compétences et des qualifications, il se fonde sur les compétences que possède une personne titulaire d'un diplôme déterminé.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁵.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification « travail pratique »** : Le travail pratique peut revêtir deux formes : celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification « connaissances professionnelles »** : L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification « culture générale »** : Ce domaine de qualification se compose de la note d'expérience en culture générale, du travail personnel d'approfondissement et de l'examen final. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification « connaissances professionnelles ».

⁵ RS 412.10

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les 4 notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression « organisations du monde du travail » désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est approuvé par le SEFRI et édicté par l'Ortra.

Procédures de qualification*

L'expression « procédure de qualification » est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification « travail pratique ». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les directives du SEFRI du 22 octobre 2007 relatives aux travaux pratiques individuels (TPI) dans le cadre de l'examen final de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale (siehe <http://www.sbfi.admin.ch/berufsbildung/01587/01595/index.html?lang=de>).

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans le plan de formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

Explications complémentaires concernant les compétences opérationnelles

Les quatre dimensions des compétences opérationnelles recouvrent différents éléments propres à chaque profession, qui se déclinent comme suit.

1. Compétences professionnelles

Les compétences professionnelles concernent les domaines suivants:

- la connaissance des termes spécifiques (langage technique), des normes (de qualité), des éléments et des systèmes et de leur importance pour les situations de travail;
- la maîtrise des méthodes, procédures, outils et matériaux propres à la profession et leur utilisation dans les règles;
- la connaissance des dangers et des risques, des mesures de prévention et de protection qu'ils impliquent, et le sens des responsabilités qui s'impose.

2. Compétences méthodologiques

2.1 Techniques de travail

Afin de s'acquitter de leurs tâches professionnelles, Les aides-peintres AFP utilisent les méthodes, les équipements, les installations techniques et les moyens auxiliaires qui conviennent, leur but étant de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle, de garantir la sécurité au travail et de respecter les prescriptions en matière d'hygiène. Ils planifient leurs tâches selon différentes étapes, travaillent de manière efficace en suivant des objectifs et évaluent systématiquement leur travail.

2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

Les aides-peintres AFP appréhendent les processus de travail dans le contexte de l'entreprise. Ils tiennent compte des différents processus situés en amont et en aval, et sont conscients des incidences de leurs activités sur les produits ainsi que sur les collaborateurs et les résultats de l'entreprise.

2.3 Stratégies d'information et de communication

Dans les entreprises innovantes, l'utilisation des moyens d'information et de communication est importante. Les aides-peintres AFP en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable pour l'entreprise et pour leur propre apprentissage.

2.4 Stratégies d'apprentissage

Différentes stratégies permettent d'apprendre plus efficacement. Les aides-peintres AFP analysent leur manière d'apprendre et l'adaptent aux différentes tâches et problématiques. Comme les styles d'apprentissage varient d'une personne à l'autre, ils adoptent les stratégies qui leur conviennent le mieux de manière à apprendre avec plaisir et efficacement tout en approfondissant leurs compétences, tant en termes d'apprentissage tout au long de la vie qu'en termes d'apprentissage individuel.

2.5 Techniques de présentation

Les résultats d'une entreprise sont fortement influencés par la manière dont ses produits et services sont présentés aux clients. Les aides-peintres AFP connaissent et maîtrisent les techniques et les supports de présentation, et les utilisent conformément à la situation.

2.6 Comportement écologique

Les aides-peintres AFP sont conscients de la disponibilité limitée des ressources naturelles. Ils privilégient une utilisation économe des matières premières, de l'eau et de l'énergie, et ont recours à des technologies, à des stratégies et à des techniques de travail ménageant les ressources.

2.7 Comportement économique

Un comportement respectueux des principes de l'économie d'entreprise est la base du succès de l'entreprise. Les aides-peintres AFP sont conscients des coûts des matières premières, des matériaux, des machines, des installations et des équipements. Ils effectuent leurs tâches de manière efficace et sûre.

3. Compétences sociales

3.1 Capacité à communiquer

La communication objective revêt une importance primordiale dans l'exercice de la profession. C'est pourquoi Les aides-peintres AFP font preuve de franchise et de spontanéité dans les situations professionnelles et qu'ils se réfèrent aux règles de base d'une discussion. Ils adaptent leur manière de s'exprimer et leur comportement en fonction des situations et des besoins de leurs interlocuteurs. Ils parlent avec respect et estime.

3.2 Capacité à gérer des conflits

Etant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il se peut que des situations conflictuelles surgissent. Les aides-peintres AFP en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchie. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

3.3 Aptitude au travail en équipe

Les tâches professionnelles peuvent être exécutées de manière individuelle ou en groupe. Dans de nombreuses situations, une équipe est plus performante qu'un individu. Si Les aides-peintres AFP travaillent en équipe, ils appliquent les règles d'un travail efficace en équipe.

4. Compétences personnelles

4.1 Capacité à analyser sa pratique

Les aides-peintres AFP sont capables de jeter un regard critique sur leurs propres actions, de réfléchir sur leurs expériences de vie personnelles et d'intégrer les résultats de ces analyses à leur quotidien professionnel. Ils savent comment tenir compte aussi bien de leurs attentes, valeurs et normes que de celles des autres, comment les mettre en parallèle et comment composer avec elles (tolérance).

4.2 Autonomie et responsabilité

Dans leur activité professionnelle, Les aides-peintres AFP sont co-responsables du résultat de la production et des processus de travail. Dans les limites de leur responsabilité, ils prennent des décisions en toute autonomie et de manière consciencieuse et agissent en conséquence.

4.3 Résistance au stress

Les aides-peintres AFP sont capables de faire face à des contraintes physiques et psychiques liées à leur profession. Ils connaissent leurs propres limites et demandent de l'aide pour gérer des situations complexes.

4.4 Flexibilité

Les aides-peintres AFP sont capables de s'adapter aux changements et aux nouvelles situations tout en contribuant aux aménagements qui s'imposent.

4.5 Performance et comportement au travail

Dans un environnement compétitif, seules les entreprises ayant des employés motivés et performants sont en mesure de s'imposer. Les aides-peintres AFP s'emploient à atteindre les objectifs de l'entreprise. Ils développent et consolident leur motivation dans l'entreprise et à l'école. Leur comportement au travail se caractérise par cinq qualités: ponctualité, concentration, rigueur, fiabilité et minutie.

4.6 Apprentissage tout au long de la vie

L'évolution des technologies et des besoins des clients exige d'être disposé à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et aptitudes et d'apprendre tout au long de la vie. Les aides-peintres AFP sont ouverts aux nouveautés et mettent en pratique le principe de l'apprentissage tout au long de la vie afin d'augmenter leur employabilité et d'affirmer leur personnalité.